



Succession paternelle belle mere/belle fille

Par **bambi23**, le **03/09/2015** à **17:21**

Bonjour,

mon père est décédé en 1e mariage il a eu 1 fille : moi
en 2e noce 1 fils ma belle mere me propose 3/8 de 5000€ car elle a mis les biens immobiliers à son nom que mon père a signé (il detestait les disputes) et les liquidités elle n'a laissé que le minimum.

On me dit que je n'aurais que cela est ce vrai ? puis je laisser traîner les choses ? et si ma belle mère décède c est mon 1/2 frère non marie pas d'enfant qui héritera de tout ? on dit partout que l on ne deshérite pas un enfant mais il faudrait ajouter tout dépend des cas.

Merci pour votre réponse

je n'ai même pas une photo de mon père

Par **Lagune22**, le **11/09/2015** à **22:33**

Bonjour,

Votre père ne laisse à son décès que ces 5000 €?

Votre père et votre belle-mère devaient être mariés sous le régime de la communauté de biens. Donc ces 5000 € sont autant à elle qu'à lui.

Elle en "reprend" donc la moitié.

Seuls les 4/8èmes font donc partie de la succession de votre père.

Votre belle-mère a droit au décès à un quart du patrimoine de son conjoint en pleine propriété.

Un quart de 4/8ème cela nous fait 1/8ème, auquel s'ajoute donc les 4/8èmes qui lui appartiennent, elle récupérera donc effectivement les 5/8èmes de ces 5000€.

Cependant ce raisonnement ne tient pas lorsque vous dites qu'elle avait mis des biens immobiliers à son nom. Cela voudrait donc dire qu'ils étaient mariés sous le régime de la séparation de biens? Auquel cas, elle ne pourrait prétendre à ces 5/8èmes. Ont-ils fait une donation entre époux?

Cordialement.

Par **bambi23**, le **14/09/2015** à **10:49**

bonjour lagune22

ils se sont mariés en 1978 j avais 11 ans avec une séparation de bien leur maison, leur appartement étaient a leur 2 noms mais ma belle mere a fait signer les actes pour que mon pere legue sa part a elle il ne pensait pas me retrouver je crois résultat je n ai bien droit qu'a 3/8e il y a aussi mon 1/2 frère aussi et mon notaire m a dit de laisser tomber je n aurais rien de plus elle m a dit que ma belle mère était une fine et qu'il y avait quelque chose de pas clair la dessous voila comment les enfants de 1e mariage se font dépouiller les biens sont mis au nom de la 2e femme et le tour est joué
cordialement